



**INTERCO  
JUSTICE**

Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco\_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

**18 octobre 2024**

## Réunion avec le secrétariat général Mesures en faveur des personnels administratifs

Ces mesures en faveur des personnels administratifs sont une revendication systématiquement portée par la CFDT. Elles ont fait l'objet de demandes répétées dans toutes les instances utiles.

En septembre 2023 la CFDT avait d'ailleurs écrit à l'ensemble des directions et au secrétariat général pour demander la revalorisation des collègues adjoints administratifs, secrétaires administratifs et attachés.

Ces courriers étaient restés sans réponse comme pour mieux prouver le manque d'intérêt de l'administration pour nos collègues.

Il aura finalement fallu insister auprès du ministre précédent pour que l'on nous annonce l'ouverture du dossier.

C'est donc avec intérêt que nous avons reçu cette invitation.

Même si celle-ci n'avait été envoyée :

- qu'une semaine avant seulement
- sans aucun document de travail (qui n'ont même pas été remis sur table pendant cette réunion).

La méthode ne laissait pas présager d'annonces d'ampleur et ce fût bien le cas.

Les annonces faites lors de cette réunion sont loin de nos demandes de revalorisations importantes (indemnitaires car l'indiciaire relève de demandes faites auprès de la fonction publique).

Elles sont annoncées pour une mise en paiement en fin d'année. La CFDT remercie d'avance les services paye qui découvrent cette nouvelle en dernière minute une fois de plus alors que nous souhaitions aborder le sujet depuis bien longtemps !

*Des mesures pour les personnels des corps communs :*

<b>Revalorisations indemnitaires immédiates et forfaitaires</b>	
<b>Adjoint administratifs</b>	<b>+ 250 euros bruts annuels</b> Mise en œuvre avec effet au 1er janvier 2024
<b>Adjoint techniques</b>	
<b>Secrétaires administratifs</b>	<b>+ 300 euros bruts annuels</b> Mise en œuvre avec effet au 1er mai 2024
<b>Attachés d'administration</b>	<b>+ 350 euros bruts annuels</b> Mise en œuvre avec effet au 1er mai 2024

*Des mesures « d'attractivité » pour les postes d'encadrants en d'administration centrale :*

<b>Un "bonus" indemnitaire pour les encadrants de l'administration centrale</b>	
Chef de département Chef de bureau Directeur de cabinet Chef de cabinet	<b>+ 1050 euros bruts annuels</b>
Adjoint à un chef de département Adjoint à un chef de bureau Adjoint au directeur de cabinet Adjoint au chef de cabinet	<b>+ 550 euros bruts annuels</b>
Chef de section	<b>+ 200 euros bruts annuels</b>
Adjoint à un chef de section	<b>+ 100 euros bruts annuels</b>



**INTERCO  
JUSTICE**

Donc d'après le secrétariat général il n'y aurait pas d'enjeux d'attractivité pour nos collègues encadrants en dehors de l'administration centrale ?

Et espérons que nos collègues d'administration centrale qui exercent hors d'Ile-de-France n'auront pas la même mauvaise surprise que pour leur CIA. Car nous rappelons que **la CFDT** a dû intervenir pour qu'il ne soit pas minoré.

En résumé une **enveloppe de 3 millions** que le secrétariat général a dégagé au dernier moment et qui sera distribuée sans concertation.

En ces temps où les restrictions budgétaires sont sur tous les plateaux télé, dégager une enveloppe aurait pu être salué mais la méthode n'y est pas et se traduit par un petit pas du secrétariat général vers les personnels administratifs qui attendaient un bond de leur rémunération.

**On est très loin de la juste reconnaissance des personnels administratifs !**

#### **La CFDT revendique :**

- **Une réévaluation conséquente des socles IFSE** cohérente avec l'ensemble des réformes statutaires qui ont été actées dans les différentes directions.

*Sur ce thème aucune annonce du secrétariat général.*

- **Un élargissement net du plan de requalification de C en SA** pour mettre fin au clientélisme local. Nous avons dès l'origine dénoncé le trop faible nombre de postes requalifiés.

*Le secrétariat général dit vouloir le poursuivre jusqu'en 2028, nous demandons des chiffres.*

- **La mise en place d'un plan de requalification de B en A.**  
**Demande que seule la CFDT avait porté** lors de l'annonce du plan de requalification de C en B en 2022 et que l'administration n'avait pas voulu étudier !

*Le secrétariat général dit aujourd'hui accepter de le mettre à l'étude à partir de 2025. Au mieux ce sont donc 3 années de perdues pour les agents !*

Quand on dit vouloir reconnaître les personnels on doit y mettre les moyens !

**La CFDT continuera de revendiquer une véritable revalorisation à la hauteur de l'engagement des agents.**

**CFDT, s'engager pour chacun, agir pour tous.**

Pour adhérer à la  
CFDT :

